



**HAL**  
open science

## Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2009, Université des Antilles. hceres-02029137

**HAL Id: hceres-02029137**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029137>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Masters – Vague D

## ACADÉMIE : ANTILLES-GUYANE

Établissement : Université Antilles-Guyane

Demande n° S3100018835

Domaine : Droit et Science politique

Mention : Droit public



Appréciation (A+, A, B ou C) : B

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

Les objectifs scientifiques de la mention « Droit public » sont quasi-inexistants, la recherche n'étant visiblement pas une priorité. Les objectifs pédagogiques sont essentiellement d'ordre professionnel. Il semble étonnant qu'une formation orientée sur la préparation aux métiers de l'administration ne comporte aucun module de préparation aux concours (cours de culture générale, entraînement aux épreuves...). Il s'agit simplement, de manière générale, de donner aux étudiants une culture générale indispensable à la compréhension des mécanismes de fonctionnement de la société et une connaissance approfondie des outils juridiques employés tant dans les institutions publiques que privées. Les objectifs professionnels et les débouchés sont formulés de manière très générale (« vocation à former les étudiants aux métiers de l'administration »). La volonté affichée de professionnaliser les étudiants se traduit essentiellement par des cours techniques (droit de l'urbanisme, des contrats administratifs...), un stage obligatoire et l'intervention de professionnels, sans véritable innovation pédagogique. Les débouchés sont néanmoins réels, notamment du fait d'un besoin de cadres dans les administrations locales. L'idée est plutôt de former des étudiants aux métiers de l'administration (institutions nationales, locales et internationales) et aux techniques du droit mises en œuvre par l'administration. Les métiers visés sont pertinents (professions juridiques, métiers dans les fonctions et institutions publiques, métiers de l'entreprise nécessitant de plus en plus de compétences juridiques).

Le dossier manque de précision sur l'insertion de la problématique de « l'espace caribéen » au cœur du master, ce qui est dommageable, car il y a là un élément de spécificité intéressant, susceptible d'offrir des débouchés aux étudiants et de mieux lier la formation à un centre de recherche. La mention couvre les trois pôles de l'UAG (Guadeloupe, Martinique et Guyane). On notera l'adossement à trois centres de recherche, à l'activité très inégale : l'un (CAGI) a une activité un peu irrégulière, un deuxième (CRPLC) paraît plus dynamique et correspond partiellement par ses axes de recherche à la mention du master et le troisième (CREJETA) n'apparaît même pas sur le site de l'université. Faisant suite aux licences « Droit » et « Administration publique », le master est construit sur une logique de correspondance entre la première année et les deux spécialités, notamment en termes de structuration des différentes unités d'enseignement. L'ouverture internationale est faible, voire inexistante. Il faut ici regretter que le potentiel lié à la « situation caribéenne » de la formation ne soit pas exploité.

L'équipe pédagogique repose sur 7 PR locaux, 4 PR métropolitains, 8 MCF locaux, 1 PR et 1 MCF associés et 6 professionnels dont les spécialités ne sont pas précisées. Le dossier ne donne aucune indication sur les HDR. L'apport d'enseignants-chercheurs reconnus en droit international est intéressant, alors que certains domaines sont en revanche enseignés par des non spécialistes. Il existe un tronc commun pour l'ensemble des spécialités de la mention, y compris le M1. On trouve ensuite des unités d'enseignement professionnel et des unités à choix, mais elles sont peu nombreuses. La première année du master couvre les principaux enseignements, à l'exception notable du droit des collectivités territoriales. Les deux spécialités du master reposent sur un tronc commun, et se distinguent ensuite au niveau des unités d'enseignement professionnel ou des options. Les enseignements sont très spécialisés et un peu « éclatés », la cohérence de la formation n'apparaissant pas toujours. Quant aux aspects professionnalisants, pour la spécialité « Droit et administration des collectivités locales », les enseignements semblent assez bien adaptés aux débouchés, même si le jeu des options peut conduire à éluder des matières importantes. Les séminaires de méthodologie d'insertion professionnelle et le stage (3 mois) attestent d'efforts de professionnalisation des étudiants



(avec aussi de l'anglais des affaires et de l'informatique). Il existe peu de partenariats explicites avec le monde professionnel, notamment avec les collectivités territoriales. Le dossier ne fait allusion qu'à des partenariats informels noués avec des institutions locales et à un partenariat en cours d'étude avec les centres régionaux de la fonction publique territoriale. En ce qui concerne la formation à la recherche, le dossier fait état d'affirmations générales sur l'existence d'un séminaire de méthode de la recherche (peu détaillé) et du soutien des centres de recherche, ce qui ne permet guère de se faire une idée précise des actions engagées (à part élaboration et soutenance publique d'un mémoire par les étudiants de la spécialité recherche). Il n'est pas question d'ouverture sur l'interdisciplinarité et/ou l'épistémologie. Il n'existe aucun lien pédagogique avec des écoles ou instituts. Il est indiqué que la mention sera évaluée une fois sur la durée du contrat en début de chaque année universitaire, avec appréciation globale des enseignements de la formation ainsi que de la cohérence pédagogique.

Rien n'est indiqué dans le dossier sur les flux. Tout étudiant ayant validé le M1 de la formation est admis de droit dans l'une des spécialités de la mention. Seuls sont mentionnés les effectifs actuels (15 en « Droit public fondamental » et 20 en « Droit et administration des collectivités territoriales »). L'attractivité du diplôme est essentiellement locale. Aucun bilan du devenir des étudiants n'est mis en valeur dans le dossier, ce qui est particulièrement regrettable.

Le dossier est relativement bien présenté. Cependant, de nombreuses données n'y figurent pas, empêchant par conséquent de porter un regard le plus informé possible sur la mention « Droit public ». Certains éléments sont presque totalement éludés : évaluation, devenir des étudiants.

● Points forts :

- La spécialité « Droit et administration des collectivités locales » répond à un véritable besoin de formation au plan local et propose un enseignement assez bien adapté aux objectifs de professionnalisation.
- L'existence d'un parcours assez généraliste répond à une contrainte locale, l'éclatement des sites et les effectifs de l'Université ne permettant pas de développer de multiples spécialisations.

● Points faibles :

- La spécialité « Droit public fondamental » manque de cohérence pédagogique, apparaissant plus comme une addition de cours spécialisés que comme une construction pédagogique cohérente.
- La formation à la recherche est peu valorisée et le bilan du devenir des étudiants est complètement éludé.
- La préparation opérationnelle aux concours administratifs n'est pas assez assurée.
- L'environnement local spécifique n'est pas assez exploité, aussi bien en ce qui concerne l'intégration d'une dimension caribéenne dans la formation que s'agissant des partenariats.
- L'ouverture internationale n'est pas présente, sinon à travers quelques enseignements ; manque de partenariats extérieurs.

## Avis par spécialité

### Droit public fondamental

● Appréciation (A+, A, B ou C) : B

Cette spécialité est nécessaire sur le site, mais mérite des ajustements pour mieux l'insérer dans l'environnement local et lui permettre de répondre aux exigences contemporaines de l'évaluation. Il faut insister sur la nécessité de fournir des données circonstanciées en vue d'une meilleure appréhension du dossier d'habilitation. L'adossement à un centre de recherche doit être clairement affiché, de même que la liste des différents intervenants dans la spécialité. Il est par ailleurs nécessaire que la spécialité « Droit public fondamental » soit davantage ouverte à l'international (accueil d'étudiants ou d'intervenants étrangers, etc.). Bien qu'il s'agisse d'une spécialité consacrée au droit public, il aurait été envisageable d'y trouver des enseignements structurants (théorie du droit) ou proches (science politique), d'autant plus que la formation s'inscrit dans le domaine « Droit et science politique ».



- Points forts :
  - L'existence d'un parcours généraliste peut avoir un sens, étant donné les contraintes locales de l'Université (éclatement des sites et effectifs réduits) pour offrir une formation en droit public.
  - Pour une spécialité à finalité recherche, il est notable que soient prévues des conférences sur la méthode de recherche permettant aux étudiants d'élaborer leurs mémoires de recherche qui, à terme, font l'objet d'une soutenance publique.
  - La spécialité comporte en outre un enseignement d'anglais (20 h).
- Points faibles :
  - Cette spécialité manque de cohérence pédagogique, apparaissant plus comme une addition de cours spécialisés que comme une construction pédagogique cohérente. On peut s'interroger sur l'absence dans le contenu de cette spécialité d'enseignements proches ou structurants tels que la science politique ou encore la théorie du droit.
  - La formation à la recherche est trop peu développée. La spécialité n'est fondée sur aucun partenariat et ne fait apparaître aucune ouverture internationale.
  - Aucun module de préparation aux concours administratifs.
  - Aucune démarche d'évaluation.
  - Aucune indication n'est fournie sur le devenir des étudiants, les effectifs attendus ni sur les taux de réussite alors qu'il s'agit d'une reprise de l'offre existante dans son intégralité.
- Recommandations :
  - Développer des partenariats, notamment avec des centres de formation à la fonction publique.
  - Ouvrir la formation à l'international, notamment en constituant un pôle pédagogique autour du centre de recherche qui travaille sur les questions caribéennes.
  - Renforcer la formation à la recherche.

## Droit et administration des collectivités territoriales

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B

Cette spécialité est certainement indispensable dans le contexte local, mais doit être améliorée pour gagner en efficacité et ainsi mieux répondre aux critères de l'évaluation. L'absence totale d'éléments dans le dossier relatifs au devenir des étudiants sortis de la formation est particulièrement regrettable. Le manque de partenariats avec l'extérieur (ouverture internationale) ou avec des collectivités territoriales est préoccupant.

- Points forts :
  - Cette spécialité correspond à un vrai besoin de formation au plan local.
  - Elle propose un enseignement assez bien adapté à ses objectifs de professionnalisation.
  - La mention « Droit public » du master de l'UAG est assez bien équilibrée, avec une correspondance certaine entre la première année et ses différentes spécialités. Cet équilibre se retrouve entre les deux spécialités à travers le tronc commun qui fait le lien entre elles. La spécialité professionnelle Droit et administration des collectivités territoriales est, de façon cohérente, adossée sur le Centre de recherche sur les pouvoirs locaux de la Caraïbe, avec des enseignants-chercheurs spécialistes de ces domaines de recherche. Le master, notamment dans sa première année, couvre parfaitement les trois pôles de l'UAG (Guadeloupe, Guyane et Martinique). Il est heureux également que soient proposées deux spécialités, l'une à finalité recherche et l'autre à finalité professionnelle.
- Points faibles :
  - Faible intégration de la dimension caribéenne dans la formation.
  - Absence de module de préparation aux concours de la fonction publique territoriale.
  - Manque de partenariats extérieurs explicites, notamment avec les collectivités locales.
  - Absence d'une démarche d'évaluation concrète. Le dossier ne laisse apparaître aucun élément relatif au suivi des étudiants : effectifs passés et attendus, taux de réussite, insertion professionnelle.



- Recommandations :
  - Renforcer les partenariats avec les collectivités territoriales.
  - Proposer une préparation aux concours de la fonction publique territoriale, peut-être en développant la VAE pour intégrer des fonctionnaires en poste souhaitant faire évoluer leur carrière aux côtés des étudiants en formation initiale.

## Commentaire et recommandations

- Le master répond incontestablement à un besoin de formation local et mérite de ce point de vue d'être pérennisé, d'autant qu'il constitue la seule offre de formation complète à ce niveau. La vocation généraliste de la spécialité « Droit public fondamental » pourrait être confortée, en intégrant une préparation aux concours étatiques plus poussée.
- La spécialité professionnelle devrait gagner à être davantage ouverte vers les milieux professionnels concernés, à travers la mise en place de partenariats idoines. De plus, le dossier serait plus pertinent encore s'il apportait un éclairage notamment sur le devenir des étudiants ou encore sur les liens nécessaires qui devraient exister notamment entre la finalité recherche « Droit public fondamental » avec un ou plusieurs centres de recherche de l'établissement.